

































































































































































































### ***Dépréciations constituées en couverture du risque de crédit***

Votre groupe constate des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, selon la méthodologie décrite dans les notes 1.3.3 et 3.1.6 de l'annexe. Comme indiqué au paragraphe « Faits marquants – A » de l'annexe, les modalités de provisionnement des risques de crédit ont fait l'objet d'évolutions méthodologiques à la clôture de l'exercice, dont les impacts financiers sont détaillés en note 3.2.8 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'approche retenue par votre groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, pour estimer ces risques, et à mettre en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de la méthode conduisant à la couverture de ces risques par des dépréciations. Nous nous sommes également assurés du bien-fondé des évolutions méthodologiques mentionnées ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

### ***Impôts différés actifs***

Votre groupe présente à l'actif du bilan consolidé des impôts différés actifs tel que décrit en note 3.1.8 de l'annexe. Comme indiqué en note 1.3.9 de l'annexe, les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leurs chances de récupération sont estimées probables sur la base des résultats taxables prévisionnels déterminés sur un horizon de 10 ans.

Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié de la méthodologie adoptée en la matière et à examiner les prévisions de résultats et les hypothèses utilisées ainsi que la documentation les sous-tendant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, Bordeaux et Paris-La Défense, le 6 avril 2012

CAILLIAU DEDOUIT ET  
ASSOCIES

PRICEWATERHOUSECOOPERS  
Audit

ERNST & YOUNG Audit

Laurent Brun

Antoine Priollaud

Frank Astoux